



Elections CNU – 6^{ème} section
Liste TOP (Transparence-Ouverture-Pluralisme)
soutenue par le snesup-FSU, le sgen-CFDT, sup' recherche UNSA

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants-chercheurs face aux pouvoirs locaux, **le CNU est aujourd'hui la cible d'attaques que ce soit de la CPU ou du Ministère visant à sa dénaturation ou à sa disparition notamment en le dessaisissant des procédures d'avancements de grade ou de promotion des enseignants-chercheurs**

La liste TOP s'oppose à cette régression et réaffirme son engagement en faveur d'une instance nationale majoritairement composée d'élus, chargée en particulier d'élaborer les listes de qualification et seule garante d'une gestion nationale transparente de la carrière des EC. La liste TOP s'engage à défendre le contingent national de promotions accordées par le CNU et la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités qui, dans l'état actuel des procédures de recrutement, garantit la prise en compte de l'ensemble des composantes du métier d'enseignant-chercheur, suivant des critères nationaux régulièrement discutés par les pairs.

Le renouvellement à venir du CNU nous donne collectivement l'occasion de peser sur le devenir de notre métier et sur l'avenir de l'enseignement et de la recherche en sciences de gestion. Ne laissons pas passer cette opportunité !

Confrontés à un environnement universitaire en profonde mutation et lourd de menaces pour notre statut et nos missions, il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que les diverses responsabilités attribuées au CNU soient appréhendées par ses élus avec **sérieux, équité, transparence et dans un état d'esprit qui soit constructif vis à vis des missions évaluées.**

Nos élus ont toujours défendu *l'entière reconnaissance de toutes les activités liées à nos diverses missions, en relation avec le contexte d'exercice* : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; les activités dites de transfert et d'innovation ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives.

A ce titre, lors de la dernière mandature, **nos élus ont notamment portés et obtenus des avancées sur les points suivants :**

- Qualification : prise en compte de l'expérience pédagogique pour la qualification MCF ;
- Promotion : priorité donnée à l'équilibre des activités de recherche, d'enseignement et des responsabilités collectives ; pour la classe exceptionnelle, valorisation de l'ancienneté et défense des parcours à l'international ;
- PEDR : obtention d'un contingent MCF séparé du contingent PU pour l'évaluation des dossiers de candidature à une PEDR.

Nos élus ont par ailleurs pris position pour que les critères d'évaluation des dossiers soient clairement identifiés et ils ont revendiqué une procédure de promotion sur place pour les collègues qui seraient au moins deux fois qualifié(e)s aux fonctions de PU, point qui concernera notre section dans la prochaine mandature.

Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat. Ils veilleront notamment à **l'égalité de traitement des candidats aux concours et promotions**, à défendre toutes les spécialités et la diversité des approches dans notre discipline, et à assurer l'existence et la libre expression d'une pensée critique.

Ils seront particulièrement attentifs à ce que le *suivi de carrière*, ne soit pas effectué, comme lors de la précédente mandature à la suite d'une motion votée à l'unanimité. En effet, aucun bilan officiel et

contradictoire n'a été présenté à ce jour. Rappelons que, conformément aux principes votés par la CP CNU, le suivi de carrière ne peut être réalisé qu'au service de l'enseignant-chercheur afin de contribuer à l'amélioration de ses conditions de travail. Il doit donc constituer un **accompagnement** et un **soutien** de la carrière réalisé avec des moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre les recommandations du CNU.

En ce qui concerne l'examen des *demandes de PEDR*, les élus de la liste TOP prôneront le **recours à des critères clairs et transparents** assurant une répartition équitable des primes entre collègues, quel que soit leur corps d'appartenance.

La liste TOP propose des candidat·e·s engagé·e·s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif/ves de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Elle a fait le choix de viser la parité des candidat·e·s. Notre liste est ouverte aux non-syndiqué·e·s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

Les élus de la liste TOP feront donc en sorte que l'ensemble des missions du CNU corresponde à un réel accompagnement professionnel et bénéficie à l'ensemble des collègues. Nos candidates et candidats s'engagent notamment :

Sur le fonctionnement des sections et des membres du CNU

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections ;
- Ne pas utiliser sa position d'élu à des fins personnelles ;
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;
- Rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

Sur l'analyse des dossiers et la défense des collègues

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activité et responsabilités administratives, électives ;
- Apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines ; combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française.
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES, le CNRS ou la FNEGE ;
- Refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres.
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.

Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier :

- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrières et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour en garantir l'équité, pour promouvoir la transparence dans les procédures et le fonctionnement du CNU, pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale de nos carrières,

**Votez et faites voter pour la liste TOP (Transparence- Ouverture- Pluralisme)
soutenue par le snesup, le sgenCFDT et Sup'recherche UNSA**